

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE****1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	<b>ETAUNCHIM</b>
Nom chimique	-
No. CAS	-
No. EC	-
No. Index	-
No. D'enregistrement REACH	-

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées	Protection du cuivre sur les circuits imprimés pour éviter l'oxydation et permettre une meilleure soudabilité
--------------------------	---

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom	BMJ ELECTRONICS
Adresse	11Bis Avenue de la foret 44830 BOUAYE
Téléphone	02 51 70 57 75
Email de contact	<a href="mailto:contact@bmjelec.com">contact@bmjelec.com</a>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (Orfila, France)
-----------	--

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance/mélange****2.1.1. Classification de la substance/mélange selon la directive 67/548/CEE (DSD)/ 1999/45/CEE (DPD)**

Xi	R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
Carc. Cat. 3	R40 Effet cancérigène suspecté : preuves insuffisantes R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**2.1.2. Classification de la substance selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)**

Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée
Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux
Carc. 2	H351 Susceptible de provoquer le cancer
Aquatic Chronic 3	H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## 2.2. Éléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger H315 Provoque une irritation cutanée  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H351 Susceptible de provoquer le cancer  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence – Prévention P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Conseils de prudence – Intervention P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Conseils de prudence – Stockage -

Conseils de prudence – Elimination P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

## 2.3. Autres dangers

Aucun

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom	No. CAS	No. EC	No. index	Concentration en %	Classification	Limites de conc. spécifiques
Acide sulfurique	7664-93-9	231-639-5	016-020-00-8	8 %	C; R35	C ≥ 15 % : C; R35 5 % ≤ C < 15 % : Xi; R36/38
					Skin Corr. 1A. ;	Skin Corr. 1A;

					H314	H314: C ≥ 15 % Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 15 %
Thiourée	62-56-6	200-543-5	612-082-00-0	4 %	Carc. Cat. 3; R40 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R22 N; R51-53	-
					Carc. 2; H351 Repr. 2; H361d Acute Tox. 4; H302 Aquatic Chronic 2; H411	-

Les autres composants du mélange ne sont pas classés comme dangereux selon les réglementations européennes.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Général

Retirer immédiatement les vêtements tâchés de produit. Si la personne concernée est inconsciente, la positionner de côté, dans une position stable, pour le transport. Les symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'accident. Il convient de se soumettre à une observation médicale pendant les 48 heures suivant l'accident.

#### En cas d'inhalation

Respirer de l'air frais à plein poumon. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

#### En cas de contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. Boire abondamment. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non disponible

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion orale, ne pas utiliser d'hydrogénocarbonate de sodium (NaHCO<sub>3</sub>) ou de carbonate de calcium (CaCO<sub>3</sub>) pour neutraliser la substance : la formation de dioxyde de carbone pourrait provoquer une perforation de l'estomac. Faire absorber une suspension buvable de magnésie mélangée à de l'eau.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction**      Appropriés : CO<sub>2</sub>, poudre, pulvérisation d'eau, mousse.  
Inappropriés : Eau
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**      Substances pouvant potentiellement être dégagées en cas d'incendie : chlorure d'hydrogène.
- 5.3. Conseils aux pompiers**      Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**      Porter un équipement de protection. Eloigner les personnes non protégées. Assurer une bonne aération de la pièce.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**      Pulvériser de l'eau pour faire retomber la poussière au sol. Empêcher les substances rejetées d'atteindre le système d'égout et les nappes d'eau. En cas de rejet de grandes quantités, il convient de prévenir les autorités.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**      Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, diatomite, liants acides, liants universels, sciure). Utiliser un agent de neutralisation. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets, conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.
- 6.4. Référence à d'autres sections**      Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence  
Voir section 8 pour les équipements de protection individuelle.  
Voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**      Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les contenants doivent être parfaitement hermétiques. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. En cas de dilution, toujours mélanger le produit à de l'eau. Eviter la formation de poussière.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Garder sous clef. Les contenants doivent être parfaitement hermétiques. Conserver au frais et au sec.  
Respecter la réglementation officielle relative au stockage et à la manipulation des substances présentant des risques de contamination de l'eau.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Non déterminé

**8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition connues : Non disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés Non disponible

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains : Porter des gants.

Protection de la peau : Vêtements de protection standard, chaussures de sécurité ou bottes en caoutchouc résistant aux produits chimiques. S'il existe un risque de contact avec la peau, porter des vêtements de protection imperméables.

Protection respiratoire : En cas d'exposition de courte durée : Protection filtrante. En cas d'exposition longue ou intense : utiliser un dispositif de protection respiratoire.

Mesures d'hygiène : Tenir le produit à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des produits d'alimentation animale. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou imprégnés. Procéder au lavage des mains avant chaque pause, et à la fin de la session de travail. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Contrôles liés à la protection de l'environnement Non déterminé

**9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique Liquide

Couleur Non disponible

Odeur	Non disponible
Seuil olfactif	Non disponible
PH	Non disponible
Point de fusion/ Point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Non disponible
Dans d'autres solvants	Non disponible
Coefficient de partage : n- octanol/eau	Non disponible
Température d'auto- inflammabilité	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible

**9.2. Autres informations**

Aucune

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

<b>10.1. Réactivité</b>	Non disponible
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable à température ambiante. Décomposition en cas de température > 330°C.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Violente réaction en cas de contact avec alcalis puissants. Réagit en cas de contact avec des métaux, formation d'hydrogène.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Non disponible
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Métaux basiques, bases.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de soufre (SO <sub>3</sub> et SO <sub>2</sub> ).

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	<u>Valeurs de toxicité aiguë :</u> DL <sub>50</sub> Oral (Rat): 2140 ml/kg (acide sulfurique) DL <sub>50</sub> Oral (Rat): 1750 ml/kg (thiourée) CDL <sub>50</sub> Cutanée (Lapin): 2800 ml/kg (thiourée)
Corrosivité	Non disponible
Irritation	Contact avec la peau : Irritant Contact avec les yeux : Irritant
Sensibilisation	Aucun effet de sensibilisation connu.
Toxicité à dose répétée	Non disponible
Mutagénicité	Non disponible
Cancérogénicité	Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes
Toxicité pour la reproduction	Non disponible
Danger par aspiration	Non disponible
Autres informations	L'ingestion du produit a un puissant effet corrosif sur la bouche et la

gorge et présente un danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>12.1. Toxicité</b>	<u>Valeurs de toxicité aigüe :</u> Non disponible  Les poissons, le plancton et tous les organismes aquatiques peuvent être affectés par le changement de pH.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Non disponible
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Ne pas laisser le produit pénétrer les égouts, les nappes d'eau superficielles ou les nappes phréatiques.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

<b>13.1. Méthodes de traitement des déchets</b>	<p>Produit : Les conseils suivants s'appliquent au produit en l'état, et non aux produits ayant fait l'objet d'une transformation. En cas de mélange avec d'autres produits, il conviendra d'adopter d'autres méthodes d'élimination. En cas de doute, contacter le fournisseur du produit ou les autorités locales.</p> <p>Recommandation : Ne pas évacuer avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer le système d'égout.</p> <p>Emballages non nettoyés : Recommandation : Emballage loué : Une fois l'emballage soigneusement vidé, immédiatement refermer et renvoyer au fournisseur sans procéder au nettoyage. Attention : aucun autre matériau ne doit pénétrer dans l'emballage. Une fois vidé et nettoyé, envoyer pour reconditionnement ou recyclage. Autres contenants : Une fois vidés et nettoyés, envoyer pour reconditionnement ou recyclage.</p> <p>Produit de nettoyage recommandé : Eau, avec produit de nettoyage si nécessaire.</p>
<b>13.2. Codes déchet</b>	Non disponible

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Non disponible
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations Unies</b>	Non disponible
<b>14.3. Classes de danger pour le transport</b>	Non disponible
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non disponible
<b>14.5. Danger pour l'environnement</b>	Non disponible
<b>14.6. Transport terrestre (ADR/GGVS, RID/GGVE)</b>	Non disponible
<b>14.7. Transport fluvial (ADN/ADNR)</b>	Non disponible
<b>14.8. Transport maritime (IMDG)</b>	Non disponible
<b>14.9. Transport aérien (ICAO/IATA)</b>	Non disponible
<b>14.10. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non disponible
<b>14.11. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</b>	Non disponible

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

<b>15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</b>	Catégorie de pollution des eaux : Catégorie de pollution des eaux 1 (autoévaluation selon le Vw VwS allemand (Réglementations des substances présentant un potentiel de pollution des eaux17/OSI1999): peu polluant pour les eaux.
--	---

**15.2. Évaluation de la  
sécurité chimique**

Non disponible

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### 16.1. Indications sur la révision

Création le 18/09/2013 : Inclusion de la classification CLP et mise à jour des sections correspondantes.

### 16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service

CLP : Classification, étiquetage et emballage

COV : Composés Organiques Volatils

DSD : Directive sur les substances dangereuses

DPD : Directive Préparation Dangereuses

N° EC : Numéro Commission européenne

EPI : Equipements de Protection Individuelle

IATA : International Air Transport Association

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

MEL : Maximum Exposure Limit

PBT : substances persistantes, bioaccumulables, toxiques

N°ONU : Nombre des Nations Unies

TLV : Threshold Limit Value

UVCB : Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

VPvB : très persistantes et très bioaccumulables

### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Non disponible

### 16.4. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

La classification est établie et évaluée d'après les critères de classification de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CEE.

### 16.5. Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence ne figurant pas dans la section 2

Phrases R : R22 Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases H : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H361d Susceptible de nuire au fœtus

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **16.6. Conseils relatifs à toute formation appropriée destinées aux travailleurs**

Aucun

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.